

FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME

**Siège social : RUE DE L'ETANG
76890 BELLEVILLE EN CAUX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Préparé par François-Noël BELLUT
Commissaire aux Comptes
30 Rue des Goëlands
76130 Mt St AIGNAN*

 **commissaire
aux comptes**

1950-1951
1950-1951



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME

**Siège social : RUE DE L'ETANG
76890 BELLEVILLE EN CAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30/06/2024

Aux sociétaires

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos au 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération des chasseurs à la fin de cet exercice.

Les notes annexes aux comptes annuels sous le paragraphe « titres immobilisés » et « précisions générales complémentaires » apportent des précisions sur les dérogations apportées aux méthodes comptables, sans impact sur l'opinion donnée ci-dessous.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion, à l'exception des points décrits dans le paragraphe ci-dessous.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport ».

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la date d'émission de mon rapport, et notamment n'ai pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues comme sur la présentation d'ensemble des comptes et notamment sur l'exercice de la bonne prise en compte des opérations de caisse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROUEN, le 28 Mars 2025

FRANCOIS-NOEL BELLUT

 **commissaire
aux comptes**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	251 508	250 323	1 185	17 492	16 307-	93. 22-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	320 814	154 263	166 550	169 818	3 267-	1. 92-
	Constructions	1 851 143	1 275 615	575 528	633 081	57 553-	9. 09-
	Installations techniques Matériel et outillage	870 629	707 348	163 281	169 885	6 604-	3. 89-
	Immobilisations corporelles en cours	39 477		39 477	39 477		
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières ⁽¹⁾							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	3 447 356		3 447 356	3 460 861	13 505-	0. 39-	
Prêts							
Autres	35		35	35			
Total I	6 780 961	2 387 549	4 393 412	4 490 648	97 236-	2. 17-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	459 728		459 728	449 986	9 742	2. 16
	Valeurs mobilières de placement	1 528 934		1 528 934	1 409 100	119 834	8. 50
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	284 896		284 896	533 066	248 171-	46. 56-	
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	171 396		171 396	179 394	7 998-	4. 46-	
Total II	2 444 953		2 444 953	2 571 546	126 594-	4. 92-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 225 913	2 387 549	6 838 365	7 062 194	223 829-	3. 17-	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		524 335		619 220	94 885-	15. 32-	
Autres		4 915 730		4 618 579	297 151	6. 43	
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		248 224		202 266	45 958	22. 72
	Situation nette (sous total)		5 688 289		5 440 065	248 224	4. 56
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		237 355		259 108	21 753-	8. 40-
	Provisions réglementées						
	Total I		5 925 643		5 699 173	226 471	3. 97
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		65 136		90 943	25 806-	28. 38-
	Total II		65 136		90 943	25 806-	28. 38-
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				300 000	300 000-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		149 265		156 753	7 489-	4. 78-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		609 153		452 438	156 715	34. 64
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance		89 167		362 887	273 720-	75. 43-	
	Total IV		847 585		1 272 079	424 494-	33. 37-
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 838 365		7 062 194	223 829-	3. 17-

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

758 418

909 192

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾						
Cotisations	1 161 892		1 140 314		21 578	1.89
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	88 001		115 095		27 094-	23.54-
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	137 818		140 358		2 540-	1.81-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	399 397		346 955		52 442	15.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	129 866		126 341		3 525	2.79
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	97 679		79 253		18 426	23.25
Utilisations des fonds dédiés	86 608		62 828		23 780	37.85
Autres produits	197 506		178 467		19 040	10.67
Total I	2 298 767		2 189 611		109 156	4.99
Charges d'exploitation ⁽²⁾						
Achats de marchandises	88 001		115 095		27 094-	23.54-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	762 123		674 626		87 496	12.97
Aides financières	513 325		506 494		6 831	1.35
Impôts, taxes et versements assimilés	104 173		96 695		7 478	7.73
Salaires et traitements	972 373		901 022		71 351	7.92
Charges sociales	449 975		404 384		45 591	11.27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	130 053		133 061		3 009-	2.26-
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	60 801		94 699		33 898-	35.80-
Autres charges	165 117		146 299		18 818	12.86
Total II	3 245 941		3 072 376		173 565	5.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	947 174-		882 765-		64 409-	7.30-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FEDERAT. DEPTALE. DES CHASSEURS

ROUTE DE L'ETANG

76890 BELLEVILLE EN CAUX

ANNEXE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

NORMECO

18 B Rue Alfred KASTLER

P.A.T. de la Vatine

76130 MONT SAINT AIGNAN

02.35.60.40.19

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 838 364.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 298 767.06 Euros et dégageant un excédent de 248 223.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le règlement ANC 2018-06, les ressources externes obtenues des subventions affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", la part des subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Informations générales complémentaires

Présentation de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime :

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, située à Belleville en Caux, est une association de type Loi 1901. Elle a pour mission de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'apporter une aide à tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération regroupe les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci pour le département et les personnes physiques ou morales titulaires d'un droit de chasse dans le département et demandant un plan de chasse ou un plan de gestion. Peuvent également adhérer à la Fédération, les personnes physiques et morales titulaires dans le département d'un droit de chasse et sauf opposition du conseil d'administration, les personnes désirant bénéficier des services complémentaires (surveillance et gestion des territoires) de la Fédération.

Informations complémentaires :

Comme les exercices précédents, les produits à recevoir sur les subventions sur projet n'ont été appréhendés qu'en fonction des demandes intermédiaires d'acomptes émises par la Fédération.

Cette disposition semble la plus prudente en l'état, compte tenu des délais d'examens par les financeurs et des résultats d'instruction passés.

Conformément au règlement ANC 2018-06. Le bénévolat doit faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux des associations. A la clôture du 30/06/2024, la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime est dans l'impossibilité de la mesurer

Il a été constaté à la clôture du bilan une provision dégâts. Cette provision est estimée chaque année en fonction des dossiers provisoires ouverts à la clôture de l'exercice.

Il est inscrit à l'actif du bilan dans le poste "Immobilisations en cours" la somme de 39 477 € correspondant aux dépenses liées au projet d'en stand de tir pour la formation du permis de chasser. Il a été décidé après la clôture du bilan d'arrêter ce projet, cette somme sera donc comptabilisée en charge sur l'exercice clos au 30 juin 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Dérogation aux principes comptables des titres immobilisés

Par dérogation aux normes comptables, les obligations détenues auprès du Crédit Agricole n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation qui aurait été de 94 K€. Cette dépréciation constatée à la clôture de l'exercice porte sur des titres souscrits avec une garantie de capital à terme et rien n'indique, compte tenu de la trésorerie disponible à court ou moyen terme, que la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime puisse avoir recours à l'utilisation de ce fonds long terme en urgence, ni qu'à la date de publication des comptes la dépréciation soit toujours d'actualité.

Le poste "autres titres immobilisés" comporte des SCPI pour un montant de 1 299 K€, la valeur de retrait en cas de cession immédiate dégagerait une perte de 153 K€. La Fédération des Chasseurs de Seine-maritime n'ayant pas besoin de ces fonds à court terme et souhaitant gérer à moyen et long terme ces titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au bilan. Pour information, les produits financiers de l'exercice de ces SCPI s'élèvent à 65 K€.

Pour les autres placements détenus auprès du Crédit Agricole, il ressort une plus-value latente de 65 K€, plus-value latente non comptabilisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 51 508	
Terrains	3 20 814		
Constructions sur sol propre	1 660 482		
Installations générales agencements aménagements des constructions	189 612		1 049
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	152 785		2 627
Installations générales agencements aménagements divers	6 703		
Matériel de transport	271 693		39 690
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	349 279		4 236
Emballages récupérables et divers	65 034		
Immobilisations corporelles en cours	39 477		
	TOTAL	3 055 879	47 602
Autres titres immobilisés	3 460 861		1 201 495
Prêts, autres immobilisations financières	35		
	TOTAL	3 460 896	1 201 495
	TOTAL GENERAL	6 768 283	1 249 097

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			251 508	251 508
TOTAL				
Terrains			320 814	320 814
Constructions sur sol propre			1 660 482	1 660 482
Installations générales agencements aménagements constr.		0	190 660	190 660
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	155 412	155 412
Installations générales agencements aménagements divers			6 703	6 703
Matériel de transport		21 418	289 965	289 965
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			353 515	353 515
Emballages récupérables et divers			65 034	65 034
Immobilisations corporelles en cours			39 477	39 477
TOTAL		21 419	3 082 062	3 082 062
Autres titres immobilisés		1 215 000	3 447 356	3 447 356
Prêts, autres immobilisations financières			35	35
TOTAL		1 215 000	3 447 391	3 447 391
TOTAL GENERAL		1 236 419	6 780 961	6 780 961

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	234 016	16 307		250 323
Terrains		150 996	3 267		154 263
Constructions sur sol propre		1 091 868	48 021		1 139 889
Installations générales agencements aménagements constr.		125 145	10 581	0	135 726
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		128 881	7 160		136 041
Installations générales agencements aménagements divers		6 703			6 703
Matériel de transport		196 849	34 372	20 139	211 081
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		316 848	10 346	0	327 193
Emballages récupérables et divers		26 329			26 329
TOTAL		2 043 619	113 747	20 140	2 137 226
TOTAL GENERAL		2 277 635	130 053	20 140	2 387 549
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	16 307			
Terrains		3 267			
Constructions sur sol propre		48 021			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		10 581			
Instal.techniques matériel outillage indus.		7 160			
Matériel de transport		34 372			
Matériel de bureau informatique mobilier		10 346			
TOTAL		113 747			
TOTAL GENERAL		130 053			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	5 237 799	202 266			5 440 065
Excédent ou déficit de l'exercice	202 266	202 266	248 224		248 224
Situation nette	5 440 065		248 224		5 688 289
Subventions d'investissement	259 108			21 753	237 355
TOTAL I	5 699 173	404 532	248 224	21 753	5 925 643

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	90 942	60 801	86 607			65 136	65 136
RESTAURATION DES MARES	7 790		3 455			4 335	4 335
RENATURALISATION 2023	27 072		27 072				
ICE 2023	56 080		56 080				
TOURBIERE		22 469				22 469	22 469
ICE 2024		13 899				13 899	13 899
RENATURALISATION 2024		24 433				24 433	24 433
TOTAL	90 942	60 801	86 607			65 136	65 136

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	35		35
Débiteurs divers	448 045	448 045	
Charges constatées d'avance	171 396	171 396	
TOTAL	619 475	619 440	35

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	74 828	74 828		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 795	41 795		
Impôts sur les bénéfiques	25 955	25 955		
Autres impôts taxes et assimilés	6 687	6 687		
Autres dettes	609 153	609 153		
Produits constatés d'avance	89 167	89 167		
TOTAL	847 585	847 585		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	300 000			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	251 508	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériels de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériels bureau/informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Par dérogations , les pertes latentes n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation comme stipulée au paragraphe "informations générales complémentaires" de l'annexe.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	158 438
Valeurs mobilières de placement	35 110
Total	193 547

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	123 309
Autres dettes	527 378
Total	650 687

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	116 538
Charges financières	3 986
Charges exceptionnelles	50 871
Total	171 395
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	89 167
Total	89 167

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements inscrites au bilan de la Fédération Départementales des Chasseurs, est toujours actives, concernent la construction de Belleville en Caux en 2004 pour un montant de 1 597 977.90 euros. Cet investissement avait fait l'objet d'une subvention de la part de la Région (Conseil Régional) à hauteur de 144 000 euros et d'une subvention de la part du Département (Conseil Départemental) à hauteur de 605 853 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Depuis le 1er juillet 2008, le Président bénéficie d'une indemnité mensuelle calculée dans le respect des règles de droit.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 149 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9 977 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 1 172 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La Fédération externalise la gestion des Indemnités de fin de carrière auprès du Groupe ALLIANZ.

Il a été opéré un prélèvement de 45 203.47 € en date du 18/08/2023.

Au 31 décembre 2023, dernière information connue, le solde du compte de gestion des IFC est de 174 740.76 euros.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- LIBERALITES RECUES	40	77130000
- PRISE EN CHARGE IFC	35 921	77181000
- CONVENTION AIDE FINANCIERE DG	351 870	77301000
- TIMBRES GRAND GIBIERS	102 719	77310000
- DISPOSITIFS DE MARQUAGE	898 370	77320000
- BRACELETS FAISANS	2 290	77365000
- BRACELETS LIEVRES	32 464	77360000
- BRACELETS PERDRIX	5 157	77370000
- TAXE HECTARE	459 082	77390000
- CESSION IMMOBILISATION	21 500	77500000
- Q/P SUBVENTION D'INVEST VERSEE	21 753	77700000
- AUTRES PRODUITS DIVERS	43 094	77800000
- TRANSFERTS DE CHARGES ICE	188 947	79700000
Total	2 163 207	
Charges exceptionnelles		
- PRISE EN CHARGE DOSSIERS DEGATS	1 048 577	67300000
- VNC IMMOBILISATION	16 279	77500000
- AUTRES CHARGES DIVERS	25 531	67800000
Total	1 090 387	

Conformément au Guide Comptable des Fédérations Départementales des Chasseurs qui vient compléter le plan comptable des associations, certains produits sont constatés dans le résultat exceptionnel. Tel est le cas des timbres, dispositifs de marquages, bracelet, contributions d'indemnisation de l'OFB,...

Transferts de charges

Nature	Montant
ECO-CONTRIBUTION-EXPLOITATION	97 679
Total	97 679